

Les trappes d'inactivité : chômage volontaire ou chômage de résistance ?

Yolande Benarrosh (*)

Les hommes et les femmes durablement inactifs qui touchent le RMI ou des allocations de chômage de fin de droit sont-ils des chômeurs « volontaires », susceptibles d'être poussés sur le marché du travail par une politique d'indemnisation plus restrictive ? Derrière cette question apparemment technique, s'en cache une autre, plus fondamentale, à la fois sur le plan humain et théorique. Les individus sont-ils calculateurs, et mûs par la seule rationalité utilitariste comme le suppose la théorie économique classique ? Par une analyse très fine à la fois du discours et des trajectoires d'une trentaine de personnes au chômage de longue durée, l'auteur montre que leurs décisions de se tenir en retrait de l'emploi répondent à des motivations bien plus complexes. S'y mêlent les expériences passées du travail, les événements et le temps de la vie personnelle, et les projets de vie, qui composent un rapport au travail très personnalisé et critique, face aux opportunités d'emploi disponibles le plus souvent de médiocre qualité.

Nous proposons dans ce texte d'apporter des éléments qualitatifs, d'ordre sociologique, au débat sur les trappes d'inactivité⁽¹⁾. Nous discuterons une définition simple de cette notion, celle-là même que retiennent les études économétriques actuelles pour évaluer ce phénomène. Une situation de trappe potentielle existe lorsqu'il n'y a pas de différence significative entre salaire et revenu de remplacement (allocation de chômage ou minima sociaux), c'est-à-dire lorsque des individus sans emploi n'ont pas financièrement intérêt à accepter les emplois auxquels ils peuvent prétendre.

Le débat ayant été houleux, certains économistes précisent que mesurer ce phénomène ne revient nullement à anticiper le comportement des personnes sur le marché du travail, pas plus qu'à le juger (LAROQUE et SALANIÉ, 2000 ; GURGAND et MARGOLIS, 2001)⁽²⁾. Nous n'entrerons pas dans ce débat directement, mais de biais en quelque sorte. Notre propos consistera à confronter les usages sociaux et les recommandations politiques qui se fondent également sur cette définition du phénomène, à la complexité des situations rencontrées sur le terrain et des logiques de décision relatives à l'emploi et au travail.

Les recommandations politiques d'une institution comme l'OCDE s'appuient sur deux présupposés solidaires que l'on peut résumer ainsi : 1) *l'homo oeconomicus* a un rapport essentiellement instrumental au travail (l'intérêt financier) et, à revenu égal entre

salaire et indemnités de chômage ou allocations, sa préférence va au loisir, ce qui menace l'efficacité économique ; 2) les systèmes de protection sociale de certains pays sont trop généreux et encouragent cette attitude (« découragement au travail ») : il faut donc agir dessus⁽³⁾.

La notion de trappe ainsi définie nous a inspiré dans un premier temps un certain nombre de questions et d'hypothèses de travail. Ne fait-elle pas abstraction de l'état du marché du travail ? Ne présuppose-t-elle pas que le choix soit toujours donné entre travail et chômage ? Nous avons envisagé au contraire que certaines personnes n'ont pas un tel choix, que les recherches d'emploi peuvent être infructueuses, notamment pour les moins formées et les moins qualifiées. Nous avons imaginé également que dans certaines situations l'emploi est accepté à perte : soit parce que l'état de chômeur devient insupportable, soit parce que des projections de moyen ou long terme permettent d'espérer une progression (passage du temps partiel au temps plein par exemple).

Dans tous les cas il nous semblait que si le calcul financier était présent dans les comportements par rapport aux emplois accessibles, il fallait en saisir la place et le sens dans chaque situation, son articulation à d'autres paramètres, donc analyser comment il s'inscrit dans chaque logique.

Mettre au jour l'épaisseur des situations pour saisir la complexité des logiques de décision relatives à

1. Cf. « Les trappes d'inactivité à l'épreuve des faits » (octobre 2000), rapport au Commissariat Général du Plan, Yolande BENARROSH, Marc GURGAND, David MARGOLIS, Catherine MATTHEY-PIERRE, Edith WAYSAND.

2. Pour une revue de presse complète du débat provoqué par l'article de B. LAROQUE et G. SALANIÉ et les précisions apportées par ces auteurs en réponse aux différentes critiques, cf <http://husonet.free.fr/ecorevue.htm>.

3. Cf. OCDE (1996) et J. FREYSSINET (2000), pour qui « les problématiques mobilisées pour justifier la réforme profonde de l'indemnisation du chômage en France au début de l'année 2000 sont directement alimentées par l'analyse des expériences étrangères et des préconisations des organisations internationales, en particulier l'OCDE. » (p. 7).

(*) Centre d'Etudes de l'emploi, 29 Promenade Michel Simon, 93166 NOISY LE GRAND.

l'emploi et au travail, tel était notre objectif. Cela exigeait de prendre en compte le travail du temps pour montrer qu'un système de préférences ne préexiste pas aux situations mais qu'il se construit et est appelé à changer avec elles.

Les premiers résultats d'enquête ayant montré qu'une partie non négligeable des personnes rencontrées avaient eu effectivement l'occasion de refuser un emploi ou avaient décidé de cesser momentanément d'en chercher, nous avons pu prendre de front la question du calcul financier. Celui-ci a donc fonctionné comme une sorte d'idéal type, construit ailleurs que dans l'enquête, faisant apparaître différentes modalités « d'écarts au type », c'est-à-dire les comportements réels, forcément plus complexes. Ils peuvent être carrément aberrants (par exemple le cas de personnes qui ont financièrement intérêt à demeurer allocataires du RMI et qui vont travailler à perte, ou inversement). Nous rencontrerons dans cette étude des comportements de ce type. Ils apportent un *démenti* à la problématique des trappes. Ce sont surtout ces cas que mobilisent les études critiques, économiques et sociologiques⁽⁴⁾. Mais ce faisant, ces études éludent nous semble-t-il, la question du calcul, à laquelle nous souhaitions précisément nous confronter, et négligent de ce fait les cas « non aberrants », ceux qui relèvent en apparence de la problématique des trappes, et qui sont d'autant plus intéressants pour la mettre en question. Prendre en compte ces cas permet de donner au « calcul » sa juste place. Parfois présent (mais pas toujours), explicitement ou implicitement, le calcul est la plupart du temps subordonné aux questions de sens et d'ontologie, ce qui nous éloigne assez radicalement du modèle de l'*homo-oeconomicus*.

Mais redonner au calcul sa juste place et son sens, et dégager les différentes logiques permettant de discuter la notion de trappe, suppose un axe d'interrogation central : celui du *rapport au travail*, qui peut fournir des clés précieuses pour comprendre les comportements par rapport aux emplois proposés ou accessibles. Le rapport au travail entendu comme la place qu'occupe le travail, la signification qu'il revêt, dans la vie et dans l'imaginaire des personnes interrogées ; ce qui implique aussi d'analyser comment le travail (ou la représentation qu'on en a) s'articule aux autres dimensions de la vie : ceci, à la fois dans le passé des individus, au moment de l'enquête et dans les projets à plus long terme des intéressés. Dans cette perspective c'est donc un rapport au monde qui peut être saisi à travers le prisme du rapport au travail (BENARROSH 2000 a et 2000 b). Celui-ci, par conséquent, peut difficilement se laisser enfermer dans une axiomatique du calcul ou de l'intérêt,

quelle que soit la définition (et l'extension) que l'on donne à celle-ci, ou la manière dont on la mobilise.

Le sens et la place du travail dans la vie de chacun pouvant varier en fonction de plusieurs facteurs, en particulier en fonction du passé professionnel et de l'expérience du travail (BENARROSH, 2002), nous avons fait l'hypothèse pour cette étude que le calcul, même strictement financier, n'aurait pas toujours la même signification dans les décisions par rapport aux emplois accessibles.

« Choisir » entre travail et chômage ?

Ainsi que nous l'avons mentionné, une grande partie des personnes rencontrées (les trois quarts) avaient eu l'occasion de refuser un emploi, ou ne recherchaient pas d'emploi depuis un certain temps au moment de l'enquête. La question de savoir pourquoi les gens « choisissent » de dire non à un emploi pouvait dès lors être traitée, grâce à ce résultat inattendu.

Ce qui est refusé, et c'est le résultat central de cette enquête, ce n'est pas le travail comme tel, ce sont différentes caractéristiques afférentes tantôt au contenu du travail (intérêt du travail), tantôt à ses conditions d'exercice (horaires, type de contrat, CDD, petit boulot), ou encore à ces deux aspects (emploi sans lendemain, inintéressant, avec des horaires difficiles). En gros, lorsqu'il y a refus ou retrait par rapport aux emplois accessibles, on a affaire à une résistance à différentes formes de précarité d'emploi (sources d'instabilité de vie), doublée, pour une partie des personnes rencontrées, par une exigence forte quant à ce que serait à leurs yeux un travail intéressant, ce qui peut amener parfois à refuser le salariat tout court (précaire ou non précaire).

Résister aux précarités signifie d'abord résister à l'idée de « travailler à tout prix ». Au prix notamment de l'équilibre de la vie hors travail, qui ne se définit pas de la même façon pour tous. Ce sont donc ces différentes formes de résistance et d'attentes par rapport au travail et à l'emploi qui nous ont intéressées. L'analyse des discours en fonction du rapport au travail (la signification du travail évoquée plus haut) et des raisons invoquées de refus d'emploi, ou de non-recherche d'emploi, a permis de dégager un certain nombre de logiques et de situations, où le rapport au travail et le refus des emplois s'articulent assez bien, sans toutefois s'y réduire, avec une position objective sur le marché du travail, c'est-à-dire avec des critères qui donnent actuellement plus ou moins de chances de trouver du travail (formation, expérience professionnelle, âge). La situation familiale s'avère être une

4. Cf. Hélène ZADJEDLA (2001), François DUBET et Antoine VÉTRÉ-TOUT (2001).

Encadré 1

Méthodologie et modalités de conduite des entretiens

Trente cinq personnes ont été interrogées, dont vingt-cinq allocataires du RMI et dix chômeurs de longue durée en fin de droit (ASS). Elles présentent des caractéristiques observables très hétérogènes (formation, expérience professionnelle, situation familiale) : ce qui était en partie recherché pour les raisons évoquées plus haut, en partie le fruit du hasard et de la disponibilité des intéressés à se prêter aux entretiens. Ce « terrain » n'a évidemment aucune prétention à la représentativité, et l'on peut même considérer qu'il présente des biais en raison du mode d'accès aux interviewés. En effet, les personnes ayant été rencontrées par l'intermédiaire d'un centre de formation (à Paris) et de la Maison des chômeurs (à Toulouse), elles entreprenaient une *démarche* de réinsertion (doublée d'un investissement militant pour certains toulousains) ou étaient en tout cas à la recherche d'une structure et d'un projet pour s'en sortir au moment de l'enquête. Signalons toutefois qu'une part non négligeable des interviewés était dans ces structures sur demande de l'ANPE ou de l'assistante sociale. Malgré ces limites nous avons pu dégager un ensemble de logiques par lesquelles la notion de trappe peut être mise à l'épreuve.

Nous avons tenu à guider aussi discrètement que possible les entretiens⁽¹⁾. Ceci pour deux raisons : tout d'abord, avec la définition du rapport au travail que nous retenons, tout ce qui est dit peut finalement servir à le dessiner. Bien entendu des questions de relance ont servi à ne pas omettre des éléments importants pour situer les rapports au travail dans des itinéraires, pour mettre en perspective dans chaque cas la question des trappes, enfin bien sûr pour tirer des éléments de comparaison et de regroupement des cas de ce point de vue. La seconde raison est solidaire de la première mais plus fondamentale encore : la discrétion et l'ouverture permettent l'émergence d'informations importantes, parfois essentielles pour saisir certains « nœuds » ou articulations des récits, et difficiles, voire impossible à anticiper (BENARROSH 1999). Ils livrent des indices (et constituent des balises) pour analyser les rapports au travail et, par suite, les comportements de recherche d'emploi qui en procèdent selon nous. Ce qui permet de donner un *sens* aux décisions de reprendre ou de refuser un emploi, puisque qu'on peut alors *ancrer* celles-ci dans la vie concrète des intéressés et leurs priorités du moment.

Les thèmes de présentation de l'enquête étaient les suivants : cerner les différents cas de figure qui conduisent au RMI et les fonctions que celui-ci peut remplir suivant les cas ; comment se débrouille-t-on pour vivre avec le RMI ? Il était demandé ensuite aux interviewés de procéder à leur guise : soit commencer par leur situation actuelle et remonter progressivement le fil de leur itinéraire passé (les événements qui leur paraissaient marquants), ou bien partir de ces événements pour arriver à la situation actuelle.

Ajoutons qu'une partie de ces entretiens se voulait assez guidée, afin de recueillir des informations aussi précises que possible pour répondre à la problématique des trappes. Cela concerne en particulier les aspects financiers et les calculs que font éventuellement les individus pour accepter ou refuser un emploi.

Enfin, la question des « trappes » a été systématiquement posée à la moitié des personnes rencontrées (2ème vague d'entretiens, Toulouse). Ceci, pour apercevoir une partie des usages sociaux et des croyances attachés à la problématique qui nous intéresse, chez les personnes qu'elle concerne directement. Cette question arrivait généralement en milieu ou fin d'entretien, et a pu prendre une forme assez indirecte, telle que : « est-ce que vous pensez que le RMI peut, pour certaines personnes, représenter un piège, un enfermement... ? ». Ou bien plus frontalement : « que pensez-vous de l'opinion suivant laquelle, en cas de choix entre emploi et allocations à revenu égal, les chômeurs et Rmistes choisissent les allocations ? ». Les réflexions que nous proposons en conclusion, issues de cette partie des entretiens, rendent compte du caractère quasi institué de la logique des trappes et des considérations morales qu'elle draine, de ses dérives potentielles en termes de jugement des chômeurs. On aurait donc affaire à une construction sociale, que cette notion reprend à son compte et contribue à produire simultanément.

1. Les entretiens qui se sont déroulés à Paris (3e trimestre 99) ont été menés par André WISSLER (CEE). J'ai mené les autres entretiens à Toulouse (1er trimestre 2000). (cf. *infra* : « terrain retenu »).

autre donnée importante, que nous prenons largement en compte. Ces situations, qui ne sont pas une « typologie », ne sont nullement figées comme on le verra, mais sont situées dans le temps. Elles permettent surtout de comprendre les attitudes par rapport à l'emploi et au travail au moment de l'enquête, c'est-à-dire à un moment d'un parcours.

Nous verrons, dans un première section, que ceux qui ont un choix à opérer l'ont jusqu'à un certain

point, et ne maîtrisent leur situation qu'après un cheminement, parfois long, fait d'alternance entre chômage et travail, précédé toutefois d'une expérience professionnelle consistante. D'autres n'ont qu'un choix apparent, et sont en réalité, au moment de l'enquête, dans une situation de trappe (de précarité, de pauvreté), qu'ils acceptent ou refusent les emplois accessibles. Dans les deux cas l'analyse montre que même lorsqu'un raisonnement monétaire est présent,

ce n'est pas lui qui détermine les refus d'emploi. Dans l'ensemble des personnes rencontrées, seule une personne dont nous présenterons le cas dans une deuxième section, serait franchement dans cette problématique et risque de basculer effectivement dans l'inactivité. Mais l'analyse de ce cas n'interroge pas moins la notion de trappe et ses présupposés comme on le verra. Cette confrontation est plus difficile dans d'autres situations (troisième section), sans doute parce qu'elles mettent au jour la principale limite du modèle des trappes : c'est un modèle *statique* dans le sens où le système de préférences est considéré comme donné ; dans la mesure où l'on effectue sur cette base des projections dans le temps, elles procèdent de variables objectivables (par exemple estimation du comportement par rapport à l'emploi en faisant jouer les paliers de dégressivité des allocations de chômage). Or les individus auxquels on a affaire ici, ont ceci de commun qu'ils sont pour la plupart dans une situation « apparemment statique » : ils (et surtout elles) ont un tournant à prendre après un événement qui ne peut être résorbé rapidement, ils ont pour cela besoin d'une « pause » et du temps nécessaire à celle-ci. C'est donc surtout dans cette situation, et ce n'est pas paradoxal, que l'on voit à l'oeuvre le travail du temps et des transformations qu'il est susceptible de générer. Mais l'impact de ces transformations en termes d'insertion ou de réinsertion professionnelle ne saurait être pressenti.

Il y a enfin ceux qui n'ont pas de choix et sont de fait dans une trappe : non pas d'inactivité mais d'« inemployabilité ». Leur situation ne tient ni à l'absence d'expérience ou de qualification, ni à leur attitude face au travail, mais à leur âge (les plus de 50 ans), qui les pénalise sur le marché du travail français. C'est la quatrième situation construite pour l'étude, mais que nous ne présentons pas dans cet article. La question qui se pose à partir de cet exemple est la suivante : quel est le critère central de la notion de trappe ? C'est au fond la question que posent toutes les situations présentées dans cet article, mais que celle-ci rend évidente, en interrogeant plus frontalement cette problématique. Si ce n'est pas le comportement des intéressés qui les fait tomber dans la trappe... alors c'est leur *état* qui est en cause : car ils n'ont pas (ou si difficilement) de place sur le marché actuel du travail.

La trappe comme paradoxe ou comme tautologie

Les deux premières situations décrites ici présentent entre elles un contraste net quant aux parcours et aux logiques des personnes qui les composent. Chacune à sa façon met en question la notion de trappe dans ce qu'elle peut avoir de plus réducteur, lorsqu'elle se borne à prêter aux acteurs des anticipations

en termes de coût – avantage financiers. On verra d'abord le caractère paradoxal puis celui de prophétie auto-réalisatrice que cette notion peut revêtir.

Refus d'emploi et efficacité économique : une « trappe paradoxale » ?

Dix personnes entre 35 et 45 ans (dont trois femmes), refusent, ont refusé des emplois ou n'en cherchent plus depuis un certain temps au moment de l'enquête. Mais cette attitude ne donne pas à penser qu'elles s'enferment dans une trappe d'inactivité et pas même de « non-emploi » (GAUTIÉ et GUBIAN, 2000). En effet, elles mettent en œuvre des projets qui, certes, prennent du temps et s'appuient sur le RMI, mais dont la réalisation entraînera à terme leurs protagonistes à rejoindre les critères de l'efficacité économique. Leur comportement présent de refus ou de résistance à certains emplois peut être perçu comme une recherche de stabilité professionnelle future et d'équilibre entre aspirations professionnelles et vie privée.

Les entretiens permettent de comprendre comment s'entremêlent éléments subjectifs et objectifs qui fondent ce qu'on pourrait appeler leur « positionnement » sur le marché du travail : les chances objectives de se réinsérer professionnellement au vu des critères actuels du marché et l'attitude que cela permet d'adopter.

Ces personnes se montrent exigeantes en matière de conditions *et* de contenus de travail, *et en ont les moyens*. Elles ne veulent pas d'emplois précaires, et parfois pas d'emploi salarié tout court. Mais elles ont des solutions de rechange. Par exemple la possibilité de créer une activité en s'appuyant sur les compétences longuement mises en œuvre dans leur expérience professionnelle passée. Elles peuvent bien avoir en apparence un comportement très calculateur (nous y reviendrons), il n'empêche qu'elles ont peu de risque de « tomber dans la trappe ». Et surtout pas dans la trappe dite d'inactivité. D'abord parce qu'elles sont très actives, ont des projets bien définis, pour lesquels sont engagées beaucoup de démarches pertinentes et d'énergie. Certes, en attendant de les voir aboutir, elles vivent du RMI ou d'autres allocations. Leur formation, modeste mais professionnelle (autour du CAP-BEP), conjuguée à une expérience de travail consistante dans leur domaine, étaye fortement leur comportement exigeant et permet d'en évaluer les chances de succès : en effet, ce ne sont pas les plus vulnérables, ce que prouvent les occasions de choix entre emploi et allocation. Et ce que prouve aussi le fait que, lorsque ce choix se présente, les travaux qu'elles sont amenées à refuser relèvent en général de leur domaine professionnel, en CDD ou en intérim.

Projets de travail et situation familiale

Qu'est-ce qui explique alors ces refus ? Deux motifs sont invoqués, dont le poids varie selon la situation familiale. Lorsqu'ils ont des responsabilités familiales, les intéressés évoquent d'abord la précarité des emplois proposés comme motif de refus : cette précarité, expérimentée dans un premier temps par un enchaînement de CDD, est cause d'instabilité et d'incertitudes difficilement compatibles avec l'éducation des enfants et la formulation de projets les concernant. Vient ensuite le motif de la contrainte que représente le salariat, et en particulier le salariat précaire, par rapport à leur idée du travail bien fait qui relèverait plutôt de l'artisanat. Le souhait de monter son activité répond alors à deux soucis : s'assurer d'une continuité de revenus grâce à une insertion déjà confirmée dans un réseau professionnel, et mieux faire son travail en le dégageant autant que faire se peut des contraintes de temps et de rentabilité auxquelles le soumet le salariat.

Lorsqu'ils n'ont pas ou n'ont plus de charges familiales, ils dénoncent certes la précarité et les conditions actuelles d'embauche (très exigeantes et sous payées), les conditions de travail, la flexibilité imposée et non gratifiante. Mais leur situation familiale leur permet de tenir tout cela à distance en quelque sorte et, chose intéressante, la période de chômage est un facteur non négligeable de ce recul critique. C'est alors le rapport au travail qui détermine le refus des emplois accessibles. L'intérêt de l'activité proposée est la préoccupation première et il est assez symptomatique que le thème de la « passion », appliqué au projet professionnel, soit ici un leitmotiv des entretiens ; la frontière avec les activités investies dans la vie privée disparaît quasiment.

Il peut sembler contradictoire que deux situations familiales différentes (avec et sans responsabilités) nourrissent des projets similaires de création d'entreprise. Mais chaque argumentaire a sa cohérence propre. Si pour l'un des interviewés, créer son entreprise comporte un risque qu'il n'aurait pas pris s'il avait eu une conjointe, et *a fortiori* s'il avait des enfants, pour un autre, c'est au contraire le fait d'avoir une femme et des enfants à sa charge qui motive cette décision, seule manière selon lui de sortir de la précarité des différents emplois qu'il a occupés durant de longues années dans le bâtiment.

Tous deux sont amenés à refuser des propositions d'emploi, mais suivant une logique différente. L'un refuse désormais les CDD au nom de la stabilité matérielle familiale qui est à l'origine de sa décision de création d'entreprise, laquelle s'appuie, rappelons-le, sur des réseaux professionnels déjà acquis. S'il fait état d'aspirations fortes en matière de travail bien fait, aspirations non satisfaites dans le cadre du salariat où la rentabilité prime, celles-ci sont secondaires

au moment de l'enquête, subordonnées en tout cas à la stabilité matérielle de la famille : s'il avait trouvé un CDI il l'aurait accepté. L'autre refuse CDD et même CDI, au nom de son projet de travailler autrement, dans le domaine qui le « passionne », au risque de « ne pas manger tous les jours à (sa) faim ». Mais s'il avait eu une famille, il aurait tout accepté. On va voir que les multiples calculs financiers auxquels il se livre par ailleurs peuvent induire en erreur par rapport à ce que sont ses véritables priorités du moment : ceci d'autant plus que c'est lui qui met en avant cette attitude calculatrice

Dans d'autres cas la stabilité familiale ne peut être assurée ou retrouvée que par un emploi à statut stable. Allocataire du RMI, divorcé, vivant en foyer et père de deux enfants, cet homme a comme souci premier de s'occuper de ses enfants de manière décente, ce qu'il ne peut et ne veut faire tant qu'il habite en foyer. Après un solide passé professionnel durant lequel il a exercé deux métiers différents (sanctionnés chaque fois par l'obtention d'un diplôme), il se découvre une vocation pour l'horticulture. Exercer ce métier à son niveau ne peut passer d'après lui que par une formation courte suivie d'un concours qui lui permettrait de s'occuper des espaces verts de collectivités locales, ce qui lui donnerait une stabilité de travail qui représente pour lui la seule manière de retrouver une stabilité de vie avec ses enfants. Il n'a pas eu l'occasion de refuser un emploi car il n'en cherche pas : toute son énergie est tendue vers ce projet de même qu'elle est très grandement absorbée par ses déconvenues familiales et ses difficultés matérielles (il tient à donner une pension alimentaire pour ses enfants alors que la loi ne l'y contraint pas). Si son cas est très différent des précédents à bien des égards, un élément important l'en rapproche. Il a comme les autres « les moyens » de soutenir cette double aspiration d'exercer un métier – vocation dans le cadre d'un statut stable : habitude des concours ou des formations pour changer de métier, préparation intensive du concours visé, expérience professionnelle consistante. En outre, rechercher pour le métier envisagé un statut stable est plus raisonnable que de vouloir se mettre à son compte. C'est là, nous semble-t-il, un élément de plus qui autorise une « prédiction » positive, malgré la situation matérielle et psychologique plutôt difficile de cette personne au moment de l'entretien (*cf.* encadré 2).

Place et sens du calcul financier

Le calcul qui préside aux refus d'emploi ou à l'absence de recherche d'emploi, se présente différemment selon les cas, n'occupe pas la même place dans les discours et ne revêt pas le même sens. Il peut être motivé par le fait qu'accepter tel emploi à

Encadré 2

Précisions sur la notion de « projet »

Nous nous démarquons ici d'une approche du « projet » qui procède souvent, dans le traitement du chômage, d'un jugement de valeur et de tout ce qui l'accompagne dans la distinction couramment opérée entre « bons » et « mauvais » chômeurs : les « bons » étant ceux qui ont un projet, et les atouts pour le mettre en œuvre (autonomie, motivation, responsabilité, démarches...) (BENARROSH, 2000a). Ce que nous disons des projets professionnels (comment trouver un autre mot ?) des personnes rencontrées, procède d'un constat prosaïque. On prend acte du fait qu'étant donné les critères actuels du marché du travail, ceux qui n'ont pas de projets, sont plus loin dans la « file d'attente » des chômeurs, ce qui n'a pas toujours été le cas (LORIOU, 1999). Mais on s'attache en outre à montrer que le fait d'avoir un projet *ne s'invente pas* : cela s'ancre dans une certaine expérience professionnelle ou de formation, ce que l'on dit trop rarement aux chômeurs, les jeunes peu scolarisés en particulier, qui ont forcément moins d'expérience et par conséquent bien du mal à comprendre ce qu'on attend d'eux quand on leur demande d'« avoir » ou de « construire » un projet professionnel « réaliste ». Derrière les considérations sur l'absence de projet, c'est donc, en dernière analyse, l'absence d'expérience professionnelle ou de formation qui est sanctionnée sur le marché du travail. Mais les considérations qui mêlent morale et psychologie hâtive, en imputant finalement au chômeur et à ses « attitudes » la cause de son état, présentent l'avantage de dégager la responsabilité des accompagnateurs des chômeurs. Car l'énoncé cru des critères de sélectivité à l'œuvre sur le marché du travail en période de chômage massif, rendrait difficile leur propre pratique professionnelle et sa légitimation.

temps partiel fait perdre des droits qu'il est très difficile et surtout très long de recouvrer. Durant ce temps, ainsi que certains en ont fait l'expérience, la situation matérielle peut se trouver très éprouvée et l'énergie que requièrent les nombreuses démarches administratives entame celle requise pour la poursuite du projet. Dans d'autres cas, on l'a vu, les CDD ou missions d'intérim déstabilisent la vie familiale en rendant aléatoire toute projection dans l'avenir. Les coûts liés à une reprise d'emploi temporaire (repas, déplacement, garde d'enfants...) sont également évoqués par certains. Mais lorsqu'il est présent, ce qui n'est pas toujours le cas, le calcul demeure subordonné aux aspirations. Dans certains cas, il n'apparaît même pas, laissant toute la place à ces dernières.

Revenons sur le cas que nous avons déjà évoqué de cet homme, allocataire du RMI et sans responsabilité familiale qui peut, de ce fait, se consacrer au projet qui le passionne, quelles que soient les difficultés matérielles auxquelles ce choix l'expose. Il s'agit effectivement d'un choix dans son cas, car les propositions ou les occasions d'occuper un emploi n'ont pas manqué. Il en a accepté certaines, refusé d'autres. Son discours pourrait être interprété comme relevant typiquement de la problématique des trappes : insistance sur l'argent, comparaisons fouillées entre avantages et inconvénients de reprendre un travail pour un Rmiste suivant qu'il est célibataire, marié etc. Au moment de l'enquête il vient de refuser un CES dans son métier (informatique), parce que ce ne serait pas « rentable » par rapport au RMI : une

différence insignifiante. Mais il vient de refuser également, « ce qui peut paraître surréaliste pour un Rmiste » commente-t-il, un CDI au salaire mensuel de 20.000 F.. dans un tout autre domaine, qui ne l'intéresse nullement. La véritable alternative reprend alors le dessus : s'il avait eu une famille il aurait accepté ce travail ; mais comme ce n'est pas le cas, il ne veut pas renoncer à son projet.

Par son caractère extrême, ce cas constitue une bonne mise à l'épreuve du rôle prêté au calcul financier dans les comportements face à l'emploi : ici le gain, même important, demeure second par rapport à ce qui fait le sens d'une existence à un moment donné, ou ce qui en constitue l'investissement majeur.

La modestie des aspirations financières des interviewés conforte également l'idée que ce qui prime ici, c'est la nature du travail et le mode de vie qu'il permet. Qu'il s'agisse de créer une entreprise ou de retrouver un travail salarié, à Paris comme à Toulouse, la référence tourne autour du SMIC à temps plein⁵.

La question du travail au noir

Cette question a été abordée dans la mesure du possible avec les interviewés. Il en ressort, assez logiquement, que le travail au noir semble plus accessible à ceux qui répondent le mieux aux critères valorisés sur marché du travail et qui demeurent inscrits dans des réseaux sociaux et professionnels. Cette

5. Si la référence des personnes cherchant à se réinsérer sur le marché du travail demeure le SMIC temps plein, la norme du marché du travail devient inférieure à mesure que se développe le travail à temps partiel.

C'est de ce déplacement de norme que procède la problématique des trappes (Cf. H. ZAJDELA, *op. cit.* pp. 95 et 99), qui devient donc inopérante si on la réfère au SMIC à temps plein (Cf. A. RATOUIS, 1998).

pratique serait alors à interpréter comme un indice de « l'employabilité » des personnes.

La question du statut et de l'image liée au travail précaire ne se pose plus dans le travail au noir. Les travaux saisonniers ou les déménagements sont volontiers mentionnés et ne sont pas vécus comme dégradants ; une autre image leur est attachée (la nature, l'effort physique), d'autant que par définition, ils ne durent pas : on sait d'avance à quoi s'en tenir.

Lorsque le calcul n'est pas là explicitement, peut-on dire alors qu'il intervient indirectement, les personnes préférant ne pas être imposées ? Malgré la difficulté d'entrer dans le détail sur cette question délicate, il ressort qu'il s'agit d'occasions ponctuelles, « le beurre dans les épinards », des petits boulots que l'on n'accepte finalement qu'à deux conditions solidaires : qu'ils soient cumulables avec les allocations et qu'ils soient choisis en connaissance de cause, qu'ils soient en quelque sorte cantonnés dans une sphère à part et qu'ils ne représentent pas un horizon en matière de travail et, surtout, de conditions d'emploi. Cette pratique ne saurait donc être assimilée à un « mode de vie ».

La trappe comme prophétie auto-réalisatrice

Les trois jeunes hommes (autour de la trentaine) que l'on rencontre ici sont célibataires. Ils ont un niveau de formation comparable à celui des précédents (CAP), mais il n'ont pas leur expérience professionnelle : ils n'ont connu que la précarité de l'emploi, l'enchaînement de périodes de chômage et de CDD dans d'autres domaines que celui de leur formation, ainsi que des périodes d'emprisonnement dans deux cas, ce qui n'a pas aidé à la stabilisation professionnelle sur laquelle aurait pu déboucher leur formation initiale professionnelle⁽⁶⁾.

Ces éléments font qu'ils sont bien moins armés que les premiers pour résister à la précarité et encore moins pour l'ignorer, pour tourner le dos aux conditions actuelles du marché du travail. Et leur révolte est proportionnelle à cette impuissance, à leur expérience concrète de la précarité, des promesses d'embauche non tenues à la fin des périodes d'essai⁽⁷⁾, et autres « arnaques » et « injustices » évoquées au long des entretiens. Ceci, conjugué à l'aspiration très forte à fonder une famille, à l'angoisse de ne pouvoir y

parvenir, fait qu'ils adoptent une attitude de pari au moment de l'enquête : désormais ils rejettent violemment les petits contrats qui conjuguent horaires anarchiques, bas salaires et incertitude, et ne jurent plus que par l'emploi stable pour parvenir à un minimum d'équilibre existentiel. Cela relève du pari et est donc assez risqué car si le CDI sur lequel ils misent très gros s'avère impossible à trouver, on ne voit pas comment la spirale de la précarité – pauvreté – chômage – solitude (célibat) peut être rompue. Ceci d'autant plus que, étant entrés dans la vie active par la précarité, et n'étant jamais sortis de cette précarité, ces individus n'ont pas vraiment construit d'exigence ou d'intérêt particulier en matière de contenu de travail, ou d'investissement fort dans leur vie hors travail : leur énergie semble avoir toujours été absorbée par le problème des conditions de travail et par la traduction immédiate de ce problème en termes de conditions de vie en général.

Parler d'argent sans (pouvoir) calculer

La comparaison des revenus procurés par les travaux accessibles et par le RMI n'entre pas dans la logique ici analysée. On n'en est pas à calculer pourrait-on dire, car le problème majeur est l'instabilité et l'insécurité de la vie quotidienne, l'impossibilité de faire des projets : c'est cet ensemble que représentent les travaux désormais rejetés. Tout dans les discours donne à penser que la trappe, ou le piège, consisterait précisément à continuer de les accepter. La volonté farouche de rattraper enfances gâchées (*leitmotiv* chez les deux qui ont connu la prison) et temps perdu (en prison), aiguise la révolte face aux conditions de travail qui ne font que contribuer, aux yeux de ces hommes, à les maintenir dans une vie, « un cercle vicieux », auquel ils veulent échapper. En aucun cas ils n'imaginent qu'en prenant patience, ces « petits boulots à la con », « où on est un larbin », faits pour ceux « qui n'ont pas de diplôme », pourraient les sortir de leur histoire.

Le pari du CDI ou le miracle de l'argent

L'un d'eux analyse par le menu l'engrenage de précarité et de difficultés financières dans lequel il se trouve. Il a des dettes importantes et espère qu'elles ne le pousseront pas à répéter les « conneries » qui l'ont conduit en prison. Le besoin d'argent, et l'argent comme seule issue à ses problèmes, est un *leitmotiv*

6. D'autres facteurs, relevant de registres différents, ont pu contribuer à la « fragilisation » de leur formation : le fait qu'ils soient entrés sur le marché du travail plus tard que les précédents, à une période où un « niveau V » professionnel était moins valorisé ; le fait aussi qu'ils aient vécu dans un environnement familial moins structurant : familles divorcées, alcoolisme du père, relations rompues, alors que dans la plupart des cas précédents les relations familiales, avec les parents, les frères et sœurs, demeurent très soutenues.

7. Les ruptures de CDI en période d'essai semblent courantes dans certains secteurs, ce que confirment les études sur la précarité qui mettent en garde contre l'assimilation rapide entre CDI et stabilité ou, *a contrario*, entre CDD et précarité. Cf. Isabelle BILLIARD *et alii* (2000) et Marion DEL SOL *et alii* (2001).

important de son discours (ce qu'on retrouve chez un autre ancien détenu). Une grosse somme d'argent lui permettrait d'être « lavé de tout », de « repartir à zéro », d'être « neuf ». Il ne voit pas d'autre solution pour sortir de ses dettes. Autrement, tout ce qu'il gagnerait par le travail, serait saisi par la banque : donc « *je ne vais jamais vivre correctement (...), je vais vivre pour payer.* » Plus globalement, l'argent serait le seul moyen de « sortir de (son) milieu », de « changer d'horizon ».

La posture adoptée semble donc très risquée dans cette situation. Ceci malgré des stratégies pertinentes pour accéder à la stabilité. L'un voudrait devenir cariste, afin d'avoir plus de chances d'être recruté dans une grande entreprise où les contrats de travail sont plus clairs et solides que dans les petites entreprises du secteur de l'habillement qu'il a connues. Trouver un contrat de qualification « chef de rayon » serait pour l'autre, le seul moyen, à son niveau de formation, d'obtenir un emploi stable dans le secteur de la distribution où il a de l'expérience mais en n'ayant occupé que des emplois précaires et mal définis. L'objectif de ce type de stratégie est bien entendu la stabilité financière et sociale, mais la motivation ultime est la fondation d'une famille (« avoir une descendance »). En revanche, et à la différence du cas de l'informaticien présenté plus haut, le contenu même de l'activité professionnelle envisagée intervient peu dans les choix du moment.

Revenons à la question des trappes et comparons les deux premières situations. Le calcul financier peut être présent mais il ne détermine pas le refus d'emploi, et dans tous les cas, calcul et refus, ne mènent pas à la trappe : sauf à considérer comme une trappe le temps passé à trouver sa voie et élaborer un projet, ce qui pour certains peut être très long⁽⁸⁾.

Dans le cas des trois jeunes présentés ici on ne calcule pas, sauf à considérer que le rejet des petits boulots étant permis par le RMI, il y a du calcul même inconsciemment, donc situation de trappe. Mais quoiqu'il en soit et quoiqu'on fasse, et sauf à gagner le pari du CDI, dans leur situation on est bel et bien dans la trappe depuis un certain temps. Non pas d'inactivité mais de précarité – pauvreté : et ceci, chose importante, qu'on accepte ou qu'on refuse les emplois accessibles.

Quelle est la morale de cette histoire ? Et comment réinterroger à partir de là certains usages politiques

de la notion de trappe, qui, au nom d'une idée de l'efficacité économique et sur la base d'une idée de la nature humaine (*l'homo oeconomicus*, auquel on prête un rapport instrumental au travail), préconisent d'« activer » les dépenses publiques liées à la lutte contre le chômage, de faire en sorte que les prestations soient le moins « passives » possible, *via* un contrôle accru des démarches des chômeurs et *via* une générosité limitée en volume et dans le temps⁽⁹⁾ ?

La comparaison des deux premières situations du point de vue de cet usage de la notion de trappe, fait apparaître d'une part une question importante, celle du temps, et d'autre part, une tautologie, doublée d'une injonction paradoxale :

– ceux qui se livrent aux calculs monétaires visés par la notion de trappe, refusent de reprendre certains emplois et pour cela se servent de leurs allocations. Mais ils le font au nom du travail et d'un projet qui a de fortes chances de se réaliser. Ils rejoindront donc à terme les critères de l'efficacité économique. Quelle signification a alors, dans ce cadre et du point de vue de la notion de trappe, le calcul qu'ils font et le temps passé au chômage ? En d'autres termes, quelle politique appliquer à ceux qui travaillent à un projet pendant leur chômage ? Et comment le temps doit-il être pris en compte ?

– ceux qui ne calculent pas (n'en sont pas à calculer)⁽¹⁰⁾, refusent des emplois précaires au nom de leur aspiration à une stabilité existentielle. Mais qu'ils calculent ou non, et qu'ils travaillent ou non, ils sont de fait dans une trappe : non pas d'inactivité, mais de précarité – pauvreté.

Si on leur appliquait alors la politique libérale qui s'appuie sur la notion de trappe, c'est-à-dire si on conditionnait fortement les allocations aux démarches de retour à l'emploi, on adopterait alors le raisonnement suivant : 1) sont dans la trappe ceux qui ne peuvent qu'y être ; 2) mais à ceux-là on demanderait d'être dans une trappe plutôt que dans une autre : dans la trappe de précarité – pauvreté liée aux petits boulots, plutôt que dans la « trappe de stabilité minimum » liée aux minima sociaux.

La trappe par excellence ?

Le cas de cet homme de 40 ans, célibataire, est le seul qui se rapprocherait de la définition strictement financière de la trappe. Il a toujours vécu en alternant travaux en CDD ou en intérim et chômage. Il aurait

8. Ainsi, au moment de l'enquête, deux personnes avaient créé leur entreprise avec succès, dont une après... sept ans de chômage et RMI, entrecoupés de stages et CDD.

9. Dans un récent rapport, l'OCDE (2001) préconise d'« activer » désormais les chômeurs eux-mêmes et non plus seulement les dépenses. Les comparaisons internationales en matière de protection sociale montrent quant à elles les différences d'efficacité des politiques d'activation entre les pays du Nord qui déploient des moyens importants pour pen-

ser et mettre en œuvre des solutions au chômage, et d'autres pays, dont la France, où le même discours ne s'appuie pas sur des moyens comparables. Cf. J.-C. BARBIER et J. GAUTÉ (1998).

10. Sauf à considérer qu'il s'agit d'un calcul implicite ou inconscient... Il est sûr qu'ils accepteraient les petits boulots, ou qu'ils voleraient et retourneraient en prison pour certains s'ils n'avaient pas d'allocations.

voulu rester « précaire », mais il semble que cela soit devenu intenable financièrement, en particulier depuis la réforme des Assedic de 1992 (passage à l'Allocation unique dégressive). Le RMI et quelques travaux ponctuels non déclarés, lui assurent depuis trois ans un filet de sécurité financière. Il livre tout au long de l'entretien des comparaisons (financières) entre l'époque où il pouvait effectivement vivre d'une précarité choisie, et aujourd'hui où ce n'est plus possible, ce qui l'amène à refuser désormais toute proposition d'emploi temporaire. Ses calculs ne sont pas toujours très clairs, et parfois carrément erronés, ce qui le conduit à une situation bloquée, proche de la trappe d'inactivité.

Si donc on peut convenir que l'arbitrage ici effectué entre emploi et revenu de remplacement risque de se traduire en inactivité durable, arrêtons-nous encore un moment sur cette situation. Où est la différence avec la précédente ? Une première différence réside dans le caractère subi ou choisi de la précarité de travail. Dans le cas précédent, les individus refusent désormais les petits boulots (subis) au nom d'une stabilité espérée d'emploi, alors qu'ici il s'agit d'un refus de la précarité négative d'aujourd'hui qui se conjugue avec pauvreté, au nom de la précarité positive et choisie d'hier.

Une autre différence importante est qu'il ne s'agit pas de la même « précarité ». On a affaire ici à un bon professionnel, qui n'était probablement pas confronté aux mêmes conditions de travail et de salaire que les précédents lorsqu'il choisissait la « précarité », ou plus exactement le travail temporaire. Or ce choix n'est plus possible aujourd'hui, ce qui bouleverse complètement l'équilibre de vie auquel il était parvenu, entre travail et aspirations personnelles⁽¹¹⁾.

Si ce cas correspond à la problématique des trappes, c'est dans la mesure où l'on reconnaît le caractère à la fois construit et normatif de cette notion. Autrement dit, en d'autres temps (plein emploi) et moyennant d'autres modalités de versement des allocations de chômage, cette personne n'aurait pas relevé de la trappe.

Faut-il alors délégitimer telle aspiration et tel rapport au travail en fonction du taux de chômage, ou bien ajuster les règles du jeu pour leur faire une place acceptable par tous ? En attendant, les minima sociaux doivent-ils être considérés comme conduisant potentiellement à la trappe ou comme assurant un filet d'existence sociale, même « passive », qui confère le droit de dire non aux petits boulots, au travail qui prendrait trop de place ?

Le rapport au travail fonctionne assez bien comme axe de lecture dans les trois premières situations présentées jusqu'ici, malgré les différences interindividuelles très sensibles. Le travail est d'abord un mode de réalisation personnelle, qui reste subordonné, en cas de responsabilité familiale, à la stabilité d'emploi dans un domaine précis. L'emploi stable pour une vie stable est l'objectif principal dans la seconde situation, ceci indépendamment du contenu de travail. Enfin la régularité des revenus via une alternance tout aussi régulière entre travail et chômage, soit une « précarité choisie » et aménagée de manière à ce que le travail ne prenne pas trop de place dans la vie, serait l'objectif de la logique que l'on vient de présenter.

Le travail du temps : lecture dynamique versus modèle statique

Cet axe de lecture donne des résultats plus « hybrides » dans les cas qui vont nous occuper à présent, les rapports au travail empruntant tour à tour à ceux rencontrés dans les deux premières logiques, ou n'étant pas stabilisés, faute d'expérience de travail conséquente.

Une des particularités de cette situation tient à sa composition majoritairement féminine (9 sur 11). Ces femmes ont un tournant à prendre après un divorce, un licenciement ou après avoir élevé leurs enfants. Parmi celles qui sont divorcées, certaines ne travaillaient pas ou travaillaient dans l'entreprise de leur mari avant cet événement ; elles sont donc allocataires du RMI. Les licenciés, femmes et hommes, sont soit en chômage de longue durée soit allocataires du RMI.

Le temps nécessaire au changement est donc le point commun à l'ensemble de ces cas, par ailleurs très différents. Il constitue l'autre axe de lecture, indispensable à leur analyse. Le temps de « retomber sur ses pieds » après un divorce, un veuvage ou un licenciement, un enchaînement d'événements qui font qu'on a du mal à savoir où l'on veut ou peut aller, à formuler des aspirations professionnelles après des années occupées à autre chose ; du mal à envisager une reconversion, après plusieurs années occupées à un même emploi, etc. Parfois, la pause peut être très longue...

Les enfants d'abord ?

Présentons d'abord le cas privilégié par les études sur les trappes d'inactivité : celui des femmes ayant

11. Du temps de sa « précarité choisie », cet homme faisait de longs séjours à l'étranger. Aujourd'hui, dans sa situation et son état d'esprit, il sourit presque à la question de savoir s'il aimerait vivre en couple,

avoir des enfants : « non, ce n'est pas la peine, j'y pense pas... C'est déjà la galère pour moi tout seul... ».

de jeunes enfants à charge. En général, ce sont celles-ci, notamment lorsqu'elles sont allocataires de l'allocation de parent isolé (API), qui sont d'après les études le plus susceptibles de subir une situation de trappe (PIKETTY, 1997). Ceci pour une double raison : l'allocation de parent isolé est plus élevée que les autres minima, et les salaires auxquels peuvent aspirer ses allocataires sont parmi les plus bas (BENARROSH *et al.*, 2000 c).

Nous avons rencontré des femmes répondant à ce profil mais touchant le RMI et non l'API, leurs enfant ayant plus de trois ans. Leurs ex-maris étant en chômage, elle n'ont pas de pension alimentaire. Elles refusent les emplois qui leur sont proposés, après les avoir acceptés dans un premier temps (emplois de ménage dans des hôtels ou chez des particuliers, conditions de travail et horaires difficiles...). Ce qui est intéressant du point de vue de la problématique des trappes, ce sont les raisons qu'elles invoquent. Notamment la question des enfants, dont il faut s'occuper et qu'elles ne veulent pas élever n'importe comment : c'est cela qui est pointé, davantage que la question, généralement mise en avant par les études économiques, du calcul entre frais de garde et revenus d'emplois. Bien que ce calcul existe parfois explicitement, il ne livre tout son sens qu'articulé au problème de la négligence des enfants qui résulte de l'acceptation de certaines conditions de travail. Mais ce qui est pointé tout autant que le souci de bien élever ses enfants, c'est l'image négative et dégradante qu'elle associent aux travaux accessibles pour elles au moment de l'enquête.

Comment un modèle économétrique pourrait rendre compte de ce détail qui n'en est pas un, car avec ou sans enfant, il semble bien que ces femmes n'auraient pas ou plus voulu de ces emplois. Et comment par ailleurs une telle approche pourrait-elle prendre en compte le fait que l'image si fortement négative liée à certains emplois, renvoie tantôt à un niveau de formation certes modeste, mais jugé fort décalé par rapport aux emplois accessibles, ou bien encore renvoie à une origine familiale et culturelle encore moins objectivable qu'une formation ancienne : « *la famille n'aimerait pas cela...* » ? Au nom de ces acquis anciens, de cette image qu'elles défendent et de leur souci de bien s'occuper de leurs enfants, ces femmes supportent une situation matérielle très difficile¹², mais c'est aussi au nom de ces éléments qu'elles essaient, au moment de l'enquête, d'envisager une orientation dans le maquis des stages de formation, condition pour accéder ensuite à des emplois jugés plus gratifiants, mais non encore définis, ou si peu.

Quel avenir après le passé ?

On peut isoler un autre sous-groupe, composé de femmes et d'hommes ayant un passé professionnel consistant et une identité professionnelle forte. Les personnes ayant un tel passé ne veulent pas « faire n'importe quoi », mais sans que ce soit au nom d'un projet particulier. Elles sont en chômage de longue durée ou allocataires du RMI au moment de l'enquête et réagissent différemment par rapport à leur passé professionnel. Une femme par exemple, qui a dirigé une entreprise d'habillement en dépôt de bilan, n'imagine pas faire autre chose alors qu'il semble bien difficile de reproduire avec succès une telle expérience dans la conjoncture actuelle. Un homme, ayant été serveur dans des grands cafés parisiens (où il fut également délégué syndical), ne veut plus des emplois désormais accessibles dans ce secteur où règne « l'exploitation ». Aucun des deux ne fait de démarche particulière (hormis le fait d'être dans un centre de formation après une longue période de chômage) pour faire la même chose ou autre chose : tout se passe comme si aucun des deux n'avait encore réalisé ce qui leur est arrivé et comme si chacun attendait d'être prêt à tourner la page...

D'autres, au passé professionnel aussi prégnant, ont pris un certain recul durant leur période de chômage, dont ils tirent des enseignements. « *Je ne travaille pas depuis cinq ans... Enfin, je ne suis pas employée depuis cinq ans. Mais pendant cette période j'ai travaillé de façon de plus en plus pointue. Je suis plus mûre que dans le temps où c'était un lavage de cerveau pour gagner de l'argent. On peut dire que je n'ai pas travaillé, mais il s'est passé des choses. Il n'y a pas de traces mais... j'ai fait un parcours.* ». Cette femme, célibataire et sans enfant, a travaillé dans l'édition d'art. Depuis qu'elle est en chômage, elle se « donne à fond » dans la peinture bien qu'elle n'aspire pas à devenir « artiste pure ». Elle sait aussi que vivre de son art serait très difficile. Mais elle ne veut plus qu'on l'exploite comme cela a été le cas : une succession de CDD assez longs et bien payés, des journées de travail très intenses (« on ne peut pas « créer », « donner de sa personne » pendant de si longues journées), durant lesquelles il fallait encore former des stagiaires... qui la remplaçaient une fois formés, en percevant un salaire inférieur au sien. Le compromis qu'elle envisage est de tenir une galerie, milieu dans lequel elle s'introduit grâce à sa propre activité de peinture et ses expositions. Si elle n'y parvenait pas, elle se dirigerait vers le graphisme : « *Une reconversion oui, mais en me servant de ce que j'ai.* »

12. L'assistante sociale leur procure parfois des aides pour les factures EDF, les loyers difficiles à payer.

Transition normale ou dépression

D'autres femmes enfin sont également dans une situation hybride. Elles sont divorcées et ont des enfants, ont un assez bon niveau de formation, doublé parfois d'une bonne expérience professionnelle. Mais elles ne mentionnent pas le refus ou le rejet des petits boulots (ce qui ne veut pas dire qu'elles les accepteraient s'ils se présentaient), et ne mettent pas non plus en avant la question des enfants (jeunes) dans le type d'emploi recherché ou qu'elles refuseraient. Elles cherchent à dessiner un projet leur correspondant, guidées en cela par leur passé professionnel ou leur formation.

C'est le cas d'une ancienne libraire, de formation littéraire, divorcée récemment et mère de deux jeunes enfants qu'elle a élevés pendant dix ans, sans travailler à l'extérieur. Elle trouve cette période de flottement normale étant donné son divorce récent, et reprend contact avec des librairies. Dans d'autres cas l'expérience professionnelle passée a laissé des traces douloureuses, qu'il est difficile de surmonter rapidement. Une esthéticienne très expérimentée, veuve et mère de deux enfants, a travaillé dans un institut de luxe, fréquenté par des personnalités aussi en vue qu'exigeantes, le tout requérant un surinvestissement au travail. L'épreuve même de cette expérience, doublée de l'épreuve du licenciement, puis de celle des innombrables tests psychotechniques passés lors de la recherche d'emploi qui a suivi (et dont elle n'a jamais eu de retour), ont débouché sur une dépression grave, dont elle émerge progressivement après trois ans de chômage. Elle ne souhaite plus exercer comme esthéticienne mais voudrait devenir formatrice dans ce domaine.

Le temps trop bien rempli et le souci de soi

Enfin, l'expérience prolongée du chômage peut conduire à un type d'enfermement particulier et très intéressant à comprendre : celui de la « suffisance », du « souci de soi ». Une femme aborde spontanément ce problème à travers le thème du *temps trop bien rempli*. Le piège, dit-elle, ça peut être quand on arrive à organiser son temps, « tout ce temps là ». Allocataire du RMI depuis dix ans après avoir bénéficié de l'API, elle vit depuis plus de quinze ans à la campagne, avec ses deux enfants adolescents qu'elle a eus très jeune, après avoir quitté le domicile familial à 15 ans. Elle est curieuse de tout, sait s'occuper à mille choses, manuellement et intellectuellement. Son souci permanent est de rattraper les études qu'elle a dû interrompre. Ces caractéristiques très

brèvement présentées montrent à quelles conditions le temps peut être mis à profit. Parfois, dit-elle, il faudrait des journées de 48 heures.

Mais le piège peut être de n'avoir pas « envie de faire autre chose et d'avoir le sentiment de s'épanouir complètement. Il y a quelque chose de l'ordre de l'exigence en plus, parce que plus on tend vers le souci de soi en apprenant à faire des choses (...) au fond on a un seuil d'exigence qui devient beaucoup plus élevé et il y a des choses qu'on ne voudrait même plus faire quoi... On se dit non, pourquoi je ferais ça ? Et qu'est-ce qui peut m'empêcher de continuer à développer une culture ou des loisirs ? Parce qu'on peut avoir un réseau qui offre ces possibilités là et donc on n'a plus envie de s'emmerder... à des moments, ça peut être comme ça. »

« Alors, selon le réseau, ça peut entraîner l'exclusion aussi, parce que... on peut vivre plus ou moins en marge,... je vois des gens qui finalement décrochent petit à petit, parce qu'ils s'adaptent à une autre microsociété qui les met complètement en décalage et après, je veux dire... la réalité quoi, la réalité sociale, les normes et tout, ils sont aux antipodes. »

Cet exemple est *a priori* surprenant car on a plutôt tendance à imaginer, souvent à juste titre, la vacuité du temps lorsque le chômage s'éternise. Mais il rend bien compte de la fonction encore largement normative du travail. C'est la difficulté à se soustraire à cette norme, – même pour ceux qui en sont le plus tentés et qui seraient les mieux armés, parce qu'ils ont par ailleurs des occupations riches –, qui fait que le « souci de soi » ou l'entre soi du réseau puissent être vécus comme un piège. Car cette fonction normative signifie quelque chose dans la construction individuelle : le travail (aujourd'hui encore et dans nos sociétés), parce qu'il est socialement organisé, permettrait justement la distance par rapport à soi, nécessaire à cette construction⁽¹³⁾...Mais reconnaître cela ne fait que souligner le problème de fond du chômage : comment s'inscrire dans la norme quand on ne trouve pas d'emploi ?

Si cette personne explique très bien qu'au bout d'un moment il devient nécessaire de sortir du « souci de soi », elle montre également fort justement que pour certaines personnes, dont elle-même, un temps parfois très long est nécessaire pour arriver à cette élaboration et à se « projeter » dans le travail comme elle le dit. Elle évoque en effet, à un tout autre moment de l'entretien et sur un mode très différent, la question du temps, alors que nous parlons de la « contrepartie » au RMI. Elle aurait été absolument incapable de « donner une contrepartie » à l'API puis au RMI quand ses enfants étaient petits et

13. Sur cette approche psychologique mais à l'impact sociologique déterminant, cf. CLOT Y. (2000) et BENARROSH Y. (2000 b).

qu'elle-même ne « réalisait » pas ce qui lui arrivait : se retrouver « mère célibataire » en étant à peine sortie d'une adolescence sans famille. Sa chance a été qu'on lui laisse le temps de « faire un grand détour », de reporter la dette en quelque sorte. Pour elle, la contrepartie c'est d'avoir mis ses enfants (qui réussissent très bien leur scolarité) à l'abri de sa propre histoire et de les avoir sortis de son milieu d'origine, très modeste, dont elle a toujours voulu se démarquer en faisant des études. C'est la raison pour laquelle elle a fugué à 15 ans, sa mère et son beau-père voulant qu'elle travaille... On apprendra en fin d'entretien que son père, lui, était d'un autre milieu, plus cultivé. Elle pense qu'après son départ brutal, elle a toujours « couru » après l'image qu'il lui avait laissée, que ça l'a « portée ».

« ...On vit dans des considérations sociales, économiques et tout. Mais bon, moi, j'ai réussi finalement à briser quelque chose de l'ordre des générations précédentes. (...) J'ai brisé quelque chose de l'ordre de la répétition familiale aussi. Mes enfants ils sont extrêmement éloignés... ils ont un passé tellement différent de ce que j'ai pu avoir qu'il y a des choses qui ne se répéteront plus. Mais c'est pas mesurable ! A qui je dis ça ?? »

Ce n'est pas mesurable, en effet... Par quoi on revient à ce que l'analyse économique ne peut maîtriser.

*
* *

L'approche sociologique permet de prendre en compte la question du temps pour comprendre « les comportements de recherche d'emploi ». Elle traverse tous les cas rencontrés dans cette enquête, mais ne se pose pas de la même manière dans toutes les situations. Dans certains cas, on pourrait considérer ce critère du temps nécessaire, couplé à celui des acquis de l'expérience passée, comme un curseur d'après lequel observer les glissements de l'une à l'autre, sans pour autant adhérer à une vision linéaire de ce que seraient les différentes « étapes » du chômage. Ainsi, certaines personnes que l'on situe dans la première situation exposée, auraient pu, si l'enquête s'était déroulée quelques années auparavant, se trouver proches de cas rencontrés dans la dernière situation présentée. On pense notamment à ceux qui avaient traversé des épisodes dépressifs, surmontés au moment des entretiens. Mais il est plus difficile de faire agir le curseur du temps seul, sans idée de ce que vont être les conditions du marché du travail dans tel et tel secteur, pour tel et tel profil (en particulier pour les non qualifiés). C'est pourquoi les cas des personnes rejetant les emplois à cause de leur précarité seraient moins lisibles

d'après un tel curseur. On n'a pas d'indice pour savoir ce que le temps peut « produire » dans ces situations. Sinon les indices négatifs que sont, au moment de l'enquête, un marché du travail très exigeant, qui fait peu de place aux personnes peu qualifiées et sans expérience professionnelle. Et ces indices négatifs doivent, selon nous, être intégrés dans l'analyse des « comportements » ou des rapports au travail et, par suite, à l'emploi. Ils ne doivent certes pas en constituer l'unique grille de lecture. Mais en faire abstraction pour éviter une lecture déterministe des parcours, et s'en tenir à la manière dont chacun « tend vers l'avenir » pour estimer les chances de sortie de la précarité (ENGRAND, LECLERC-OLIVE, 2000), revient à négliger que la tension vers l'avenir, comme le « projet », s'ancre dans une expérience (en l'occurrence professionnelle ou de formation), ou encore, pour le dire avec R. CASTEL (2002), supposent un « socle ».

L'analyse des rapports au travail que nous avons proposée permet de bousculer le point de vue anthropologique, que présuppose la notion de trappe, selon lequel les hommes ont une préférence naturelle pour le non travail (ou pour le loisir). Parce qu'ils s'élaborent et s'ancrent dans les expériences du travail et de la formation, et dans l'articulation de ces expériences avec des histoires de vie, les rapports au travail sont par conséquent très contrastés : les situations montrent qu'il n'y a pas d'attitude « naturelle » par rapport au travail ni de définition ou d'attente commune par rapport au travail. C'est dire aussi que le travail ne saurait être assimilé qu'à une fonction instrumentale, de ressource financière, comme le présuppose également la notion de trappe.

Mais ce présupposé de la préférence naturelle pour le loisir, plus normatif qu'anthropologiquement fondé, a une histoire au moins aussi longue que celle de la pauvreté et du chômage. Il a donc eu le temps de se constituer en prisme à travers lequel on observe et évalue les comportements. C'est ce dont témoignent les réflexions des interviewés eux-mêmes, concernant... d'autres chômeurs ou allocataires du RMI, dont ils entendent bien sûr se démarquer. Des exemples, fondés sur des observations superficielles, sont toujours mobilisables pour alimenter la partition traditionnelle entre bons et mauvais pauvres, vrais et faux chômeurs, etc. (« Je connais des gens qui sont très bien au RMI... »). Le problème que pointe alors cette étude est celui des dérives possibles d'une notion ou d'un « outil de mesure », en un discours normatif, d'autant plus prégnant qu'il recèle, comme toute idéologie, une part de « vérité » ou d'éléments observables. Avec le risque d'une traduction concrète par des mesures susceptibles d'enfermer dans la précarité et la pauvreté.

Bibliographie

- BARBIER J.-C., GAUTIÉ J. (dir.), 1998, *La politique de l'emploi en Europe et aux Etats-Unis*, PUF, Coll. Cahiers du CEE.
- BENARROSH Y., 1999, « La notion de transfert de compétence à l'épreuve de l'observation », *Travail et emploi* n° 78, janvier.
- BENARROSH Y., 2000a, « Tri des chômeurs : vers une approche des « trappes d'inemployabilité ? », *Travail et emploi*, janvier.
- BENARROSH Y., 2000b, *Le travail : norme et signification*, CEE, document de travail n° 4, octobre et *Revue du Mauss* n° 18, 2e semestre 2001, numéro spécial sur « Le travail est-il (bien) naturel ? ».
- BENARROSH Y., M. GURGAND, D. MARGOLIS, C. MATTEY-PIERRE C., WAYSAND E., 2000c, *Les trappes d'inactivité à l'épreuve des faits*, rapport au Commissariat Général du Plan, octobre.
- BENARROSH Y., 2002, « Perte d'emploi et reconversion professionnelle : faire parler l'expérience », in A.F. GARÇON *et al.* (ed.) : *Démolition, disparition, déconstruction. Approches techno-économiques et anthropologiques*, Documents pour l'histoire des techniques, cahiers n° 11, CDHT, CNAM/EHESS, pp 129-142.
- BILLARD I., DEBORDAUX D., LUROL M. (red.), 2000, *Vivre la précarité*, éditions de l'Aube.
- CLOT Y., 2000, *La fonction psychologique du travail*, La découverte.
- DEL SOL M. *et alii*, 2001, *Nouvelles dimensions de la précarité*. Presses Universitaires de Rennes.
- DUBET F., VÉTRÉTOU A., 2001, « Pourquoi sortir du RMI ? », *Revue française de sociologie*, juillet - septembre, 42-3.
- ENGRAND S. ET LECLERC-OLIVE M., 2000, « Sortir de la précarité : entre routine et projet », in *Vivre la précarité*, I. Billard *et alii*, dir.
- FREYSSINET J., 2002, *La réforme de l'indemnisation du chômage en France*, IRES, document de travail n° 02.01.
- GAUTIÉ J., GUBIAN A., 2000, « Réforme du revenu minimum d'insertion et marché du travail », *Droit social*, septembre.
- GURGAND M., MARGOLIS D., 2001, *Revenu minimum d'insertion et revenu du travail*, 4 pages CEE, janvier
- LAROQUE G., SALANIÉ B., 2000, « Une décomposition du non-emploi en France », *Economie et Statistique*, n° 331.
- LORIOU M. (dir.), 1999, Introduction à *Qu'est-ce que l'insertion ?*, L'Harmattan.
- MOULIÈRE M., RIVART T., THALINEAU A., 1999, *Vivre le RMI des deux côtés du guichet*, Syros-La Découverte, Coll. Alternatives sociales.
- OCDE, 1996, *Renforcer les incitations au travail et Making work pay*, Perspective de l'emploi.
- OCDE, 2001, *Politiques du marché du travail et service public de l'emploi*. Conférence de Prague, juillet.
- PIKETTY T., 1997, *L'élasticité de la transition non-emploi - emploi*. Une estimation pour le cas français, document du Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts, mars.
- RATOUIS A., 1998, « Vers un nouvel indicateur de la précarité », *Revue du M.A.U.S.S.*, n° 12, 2e semestre.
- ZAJDELA H., 2001, « Faut-il avoir peur des trappes à chômage ? », *Revue du M.A.U.S.S.* n° 18, 2e semestre.